

LOCATION DE LIVRES 2024-2025

L'établissement s'occupe du prêt des manuels scolaires.

Nous vous informons qu'une carte génération #HDF créditée d'une valeur minimum de 55 € est mise à disposition par la Région. Pour une première demande, la carte est à commander, dès à présent auprès du Conseil Régional via le site www.generation.hautsdefrance.fr ou via l'application « Génération #HDF ».

Pour les renouvellements, cette carte sera rechargée par nos soins sans aucune démarche nécessaire de la part des familles.

Les contributions diffèrent selon les formations :

Classes	Montant de la contribution		Carte génération #HDF	Solde restant dû après utilisation carte génération (A)
		Extérieurs *		
3 ^{ème} Prépa-Métiers	60 €		100 €	0 €
1 ^{ère} année de CAP	60 €			0 €
2 ^{ème} Professionnelle	90 €			0 €
2 ^{ème} Générale et Technologique	50 €			0 €
2 ^{ème} année de CAP		60 €	55 €	5 €
Première Professionnelle	65 €	88 €		10 € ou 33 €
Terminale Professionnelle (sauf MA)	60 €	80 €		5 € ou 25 €
Terminale Professionnelle MA	50 €	95 €		0 € ou 40 €
1 ^{ère} Sciences et Technologiques du Design et des Arts Appliqués	30 €			0 €
1 ^{ère} Sciences et Technologiques de l'Industrie et du Développement Durable	45 €			0 €
Terminale Sciences et Technologiques du Design et des Arts Appliqués	30 €			0 €
Terminale Sciences et Technologiques de l'Industrie et du Développement Durable	45 €			0 €

(*) Élèves sortant d'une 1^{ère} CAP, 2^{ème} Pro, 1^{ère} Pro, Terminale Pro d'un autre établissement : TP supplémentaire(s) prévu(s) dans la collection.

Les manuels seront distribués le jour de la rentrée à votre enfant si le règlement a été effectué. L'établissement est habilité à utiliser la carte génération comme moyen de paiement.

Merci de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse situé ci-dessous accompagné du règlement **avant le 28 Août 2024**.

CONTRAT DE LOCATION DE LIVRES

Vous bénéficiez d'un service de prêt de manuels scolaires moyennant une contribution. Nous nous permettons de vous préciser les principes de fonctionnement ainsi que les règles et conditions générales qui y sont assorties.

Les livres restent la propriété de l'établissement et la restitution des manuels doit se faire à la fin de l'année ou dès le départ de l'établissement, à l'exception des cahiers de Travaux Pratiques qui seront gardés par les élèves.



Tout livre manquant ou détérioré sera facturé à la famille au prix du livre neuf (prix public).

Chaque élève se doit de prendre les précautions nécessaires au maintien des manuels et CD en bon état (transport, maniement...), et s'engage, dès réception, à les recouvrir. Ne pas coller d'étiquette sur les livres.

La distribution des manuels ne pourra se faire qu'après règlement de la cotisation.

✂-----

COUPON-RÉPONSE

à envoyer ou à déposer au secrétariat du lycée Théophile Legrand de Louvroil
avant le 28 août 2024

Madame et/ou Monsieur _____

Parent(s) de l'élève _____ en classe de _____

(*) Élèves sortant d'une 1^{ère} CAP, 2^{ne} Pro, 1^{ère} Pro ou Terminale Pro d'un autre établissement, et entrant en 2^{ème} CAP, 1^{ère} Pro ou Terminale Pro : TP complémentaires

s'engage(nt) à respecter le contrat de prêt des livres ci-dessus et règle(nt) la cotisation de :

..... € par chèque (cf. colonne A) à l'ordre de « AFEEP Maubeuge Sambre » (le chèque sera encaissé sous 15 jours)

..... € en espèces (cf. colonne A)

..... € avec la carte génération : Dans l'attente du débit de la carte « génération », joindre un chèque de caution à l'ordre de l' « AFEEP Maubeuge Sambre ». Une fois l'opération effectuée, vous recevrez un sms automatique, le chèque de caution sera alors détruit (si vous souhaitez récupérer le chèque de caution, veuillez cocher cette case). Cela implique l'acceptation du débit de la carte HDF à distance. NB : il est inutile de déposer la carte au secrétariat mais veuillez nous préciser les éléments suivants :

- N° Dossier : _ _ _ _ _

- N° Carte : _ _ _ _ _

- Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Signature :